

Régime Général :

Cotisation exprimée en pourcentage du PMSS

Les tarifs des options sont en surcoûts du régime de base conventionnel.

PMSS 2022 = 3 428 €

Tous les tarifs indiqués en € sont sur la base du PMSS 2022.

Fonctionnement : l'entreprise choisit un schéma obligatoire et un schéma facultatif. Le salarié pourra bénéficier de l'option facultative s'il le désire.

Choix 1 - L'entreprise choisit la Base Conventionnelle en obligatoire et l'une des 3 options en facultatif

Régime général

	Base Conventionnelle Obligatoire		Option Conventionnelle		Celsius		Kelvin	
Salarié seul	0,90%	30,85€	+ 0,52%	17,83€	+ 1,01%	+ 34,62€	+ 2,23%	+ 76,44€
Conjoint	+ 1,03%	35,31€	+ 0,59%	+ 20,23€				
Enfant *	+ 0,66%	22,62€	+ 0,25%	+ 8,57€	+ 0,36%	+ 12,34€	+ 1%	+ 34,28€
Famille	1,97%	67,53€	+ 1,05%	+ 35,99€	+ 1,82%	+ 62,39€	+ 4,18%	+ 143,29€

Choix 2 - L'entreprise choisit l'Option Conventionnelle en obligatoire et l'une des 2 options en facultatif

Régime général

	Base Conventionnelle Obligatoire		Option Conventionnelle		Celsius		Kelvin	
Salarié seul			1,42%	48,68€	+ 0,36%	+ 12,34€	+ 1,57%	+ 53,82€
Conjoint			+ 1,62%	+ 55,53€				
Enfant *			+ 0,91%	+ 31,19€	+ 0,05%	+ 1,71€	+ 0,69%	+ 23,65€
Famille			3,02%	103,53€	+ 0,51%	+ 17,48€	+ 2,87%	98,38€

Choix 3 - L'entreprise choisit CELSIUS en obligatoire et 1 option en facultatif

Régime général

	Base Conventionnelle Obligatoire		Option Conventionnelle		Celsius		Kelvin	
Salarié seul					1,78%	61,02€	+ 1,21%	+ 41,48€
Conjoint					+ 1,91%	+ 65,47€		
Enfant *					+ 0,99%	+ 33,94€	+ 0,63%	+ 21,60€
Famille					3,57%	122,38€	+ 2,44%	+ 83,64€

Choix 4 - L'entreprise choisit KELVIN en obligatoire

Régime général

	Base Conventionnelle Obligatoire		Option Conventionnelle		Celsius		Kelvin	
Salarié seul							2,79%	95,64€
Conjoint							+ 2,92%	+ 100,10€
Enfant *							+ 1,52%	+ 52,11€
Famille							5,53%	189,57€

OPTION PRÉLEVÉE
SUR LE COMPTE DU
SALARIÉ

GESTION DÉLÉGUÉE

CONFORME À VOTRE
CONVENTION COLLECTIVE

Régime Local (Alsace - Moselle) :

Cotisation exprimée en pourcentage du PMSS
Les tarifs des options sont en surcoûts du régime de base conventionnel.
PMSS 2022 = 3 428 €
Tous les tarifs indiqués en € sont sur la base du PMSS 2022.

Fonctionnement : l'entreprise choisit un schéma obligatoire et un schéma facultatif. Le salarié pourra bénéficier de l'option facultative s'il le désire.

Choix 1 - L'entreprise choisit la Base Conventionnelle en obligatoire et l'une des 3 options en facultatif

Régime local (Alsace - Moselle)

	Base Conventionnelle Obligatoire		Option Conventionnelle		Celsius		Kelvin	
Salarié seul	0,45%	15,43€	+ 0,52%	17,83€	+ 1,01%	34,62€	+ 2,23%	+ 76,44€
Conjoint	+ 0,52%	+ 17,83€	+ 0,59%	+ 20,23€				
Enfant *	+ 0,33%	+ 11,31€	+ 0,25%	+ 8,57€	+ 0,36%	12,34€	+ 1%	+ 34,28€
Famille	0,99%	33,94€	+ 1,05%	+ 35,99€	+ 1,82%	62,39€	+ 4,18%	+ 143,29€

Choix 2 - L'entreprise choisit l'Option Conventionnelle en obligatoire et l'une des 2 options en facultatif

Régime local (Alsace - Moselle)

	Base Conventionnelle Obligatoire		Option Conventionnelle		Celsius		Kelvin	
Salarié seul			0,97%	33,25€	+ 0,36%	+ 12,34€	+ 1,57%	+ 53,82€
Conjoint			+ 1,11%	+ 38,05€				
Enfant *			+ 0,58%	+ 19,88€	+ 0,05%	+ 1,71€	+ 0,69%	+ 23,65€
Famille			2,04%	69,93€	+ 0,51%	+ 17,48€	+ 2,87%	+ 98,38€

Choix 3 - L'entreprise choisit CELSIUS en obligatoire et 1 option en facultatif

Régime local (Alsace - Moselle)

	Base Conventionnelle Obligatoire		Option Conventionnelle		Celsius		Kelvin	
Salarié seul					1,31%	44,91€	+ 1,21%	+ 41,48€
Conjoint					+ 1,38%	+ 47,31€		
Enfant *					+ 0,64%	+ 21,94€	+ 0,63%	+ 21,60€
Famille					2,55%	87,41€	+ 2,44%	+ 83,64€

Choix 4 - L'entreprise choisit KELVIN en obligatoire

Régime local (Alsace - Moselle)

	Base Conventionnelle Obligatoire		Option Conventionnelle		Celsius		Kelvin	
Salarié seul							2,32%	79,53€
Conjoint							+ 2,39%	+ 81,93€
Enfant *							+ 1,18%	+ 40,45€
Famille							4,51%	154,60€

OPTION PRÉLEVÉE
SUR LE COMPTE DU
SALARIÉ

GESTION DÉLÉGUÉE

CONFORME À VOTRE
CONVENTION COLLECTIVE

* Enfant : Gratuité à partir du 3^e enfant

SIÈGE SOCIAL

ROUEN
3 rue Georges Charpak
PAT La Vatine - CS 90310
76136 Mont-Saint-Aignan Cedex
02 35 12 35 50

RENNES
19 Rue des Veyettes
35063 Rennes Cedex
02 99 87 52 07

LYON
28 rue de la République
69150 Decines
04 78 32 15 61

KLÉSIA Prévoyance
Institution de prévoyance régie par le Titre III
du Livre IX du Code de la Sécurité sociale
Siège Social : 4 rue Georges Picquart - 75017 Paris



ASSURFROID - Siège social : 3 rue Georges Charpak - CS 90310 - 76136 Mont Saint Aignan Cedex - Sarl au capital de 200 000 euros - n°ORIAS : 07 008 311 - www.orias.fr - RCS Rouen B 481 506 889 - Courtier en Assurances au sens de l'article L.520-1 b) du Code des assurances placé sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09 - La liste des assureurs partenaires est disponible sur simple demande. Réclamation client : reclamation@ofracar.fr - Service Réclamation - 0235123550 - 3 rue Georges Charpak - CS 90310 - 76136 Mont Saint Aignan Cedex

www.assurfroid.fr